

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **VIRE NORMANDIE** (Département Du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : Le 1<sup>ER</sup> avril 2019 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AH numéros 161 et 162 pour une contenance totale de 712 m<sup>2</sup>. Acquisition portant sur maison d'habitation et un atelier artisanal sinistrés par un incendie survenu le 5 janvier 2018.

POS/PLU : Zone Uav au PLU

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet s'oriente vers une revalorisation paysagère en intégrant ces parcelles à la démarche de valorisation des Vaux de Vire entrepris en 2015.**

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **Du 14 mai 2019 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Mme BARRE Thérèse – M. BARRE René**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : *Acquisition inférieure au seuil de consultation obligatoire de France Domaine.*

IMPUTATION : **Compte n° 950 303 – VIRE NORMANDIE « Friche incendie atelier Gohin »**  
**Enveloppe projet : 2 350 €**


ROUEN le 22 mai 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

  
Gilles GAL

**28 MAI 2019**

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

  
Dominique LEPEL